

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **85 (1959)**

Heft 11

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole
polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing. ; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing. ; Cl. Grosgrin, arch. ; E. Martin, arch.
Neuchâtel: J. Béguin, arch. ; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing. ; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing. ; A. Gardel, ing.
M. Renaud, ing. ; Ch. Thévenaz, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: A. Stucky, ing.
Membres: M. Bridel ; R. Neeser, ing. ; P. Waltenpühl, arch.
Adresse: Ch. de Roseneck 6, Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, ing.
Rédaction et Editions de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Adresse: Case Chauderon 475, Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse Fr. 26.—	Etranger.	Fr. 30.—
Sociétaires	» » 22.—	»	» 27.—
Prix du numéro	» » 1.60		

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° II 57 75, Lausanne.
Adresser toutes communications concernant abonnement, changements
d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29
Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:
1/1 page Fr. 275.—
1/2 » » 140.—
1/4 » » 70.—
1/8 » » 35.—

Adresse: Annonces Suisses S. A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Concours pour l'étude de nouvelles écoles professionnelles à Sion (Valais).
L'actualité aéronautique (XV).
Bibliographie. — Les Congrès. — Documentation générale.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DE NOUVELLES ÉCOLES PROFESSIONNELLES A SION (VALAIS)

Extrait du règlement

En 1958, le Département de l'instruction publique du canton du Valais ouvrait un concours de projets pour l'étude des nouvelles Ecoles professionnelles, à Sion.

Pouvaient prendre part à ce concours: les architectes valaisans, quel que soit leur domicile; les architectes confédérés domiciliés ou ayant un établissement professionnel dans le canton du Valais depuis le 1^{er} janvier 1957.

L'organisation du concours était soumise aux principes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes et de la Fédération des architectes suisses.

Une somme de 25 000 fr. était mise à la disposition du jury pour les cinq ou six meilleurs projets et un montant de 3000 fr. pour achats éventuels.

En principe, l'auteur du projet ayant obtenu le premier prix sera chargé de l'exécution des travaux, sous réserve des articles 40, 41 et 42 des Principes de la S.I.A. et de la F.A.S.

Renseignements généraux

Toute liberté était laissée aux concurrents en ce qui a trait à la longueur, la hauteur et au gabarit des bâtiments qui devront être adaptés à leur fonction, mais aussi au climat et au caractère de la ville.

Ils disposeront les bâtiments à leur gré et choisiront les emplacements qu'ils jugeront convenables. Cependant, ils devront respecter les distances réglementaires aux limites de propriétés.

Les concurrents devaient faire aussi des propositions pour les aménagements extérieurs.

Pour l'appréciation des projets, le jury devait tenir compte aussi du coût de construction, aussi économique que possible.

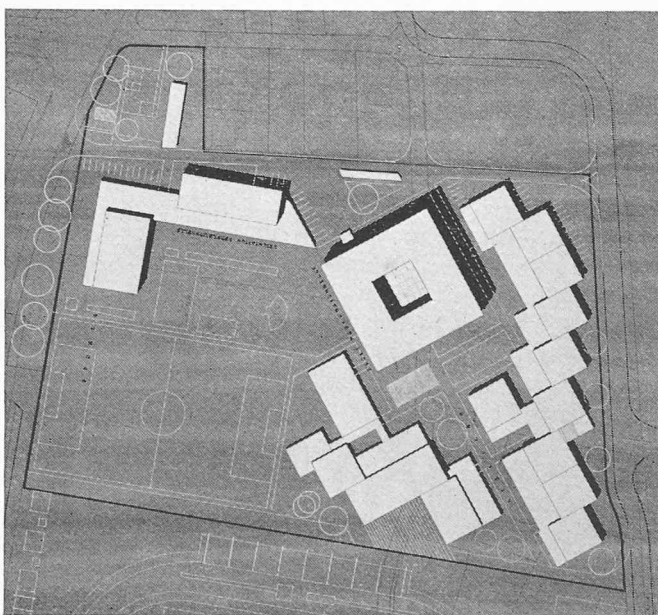
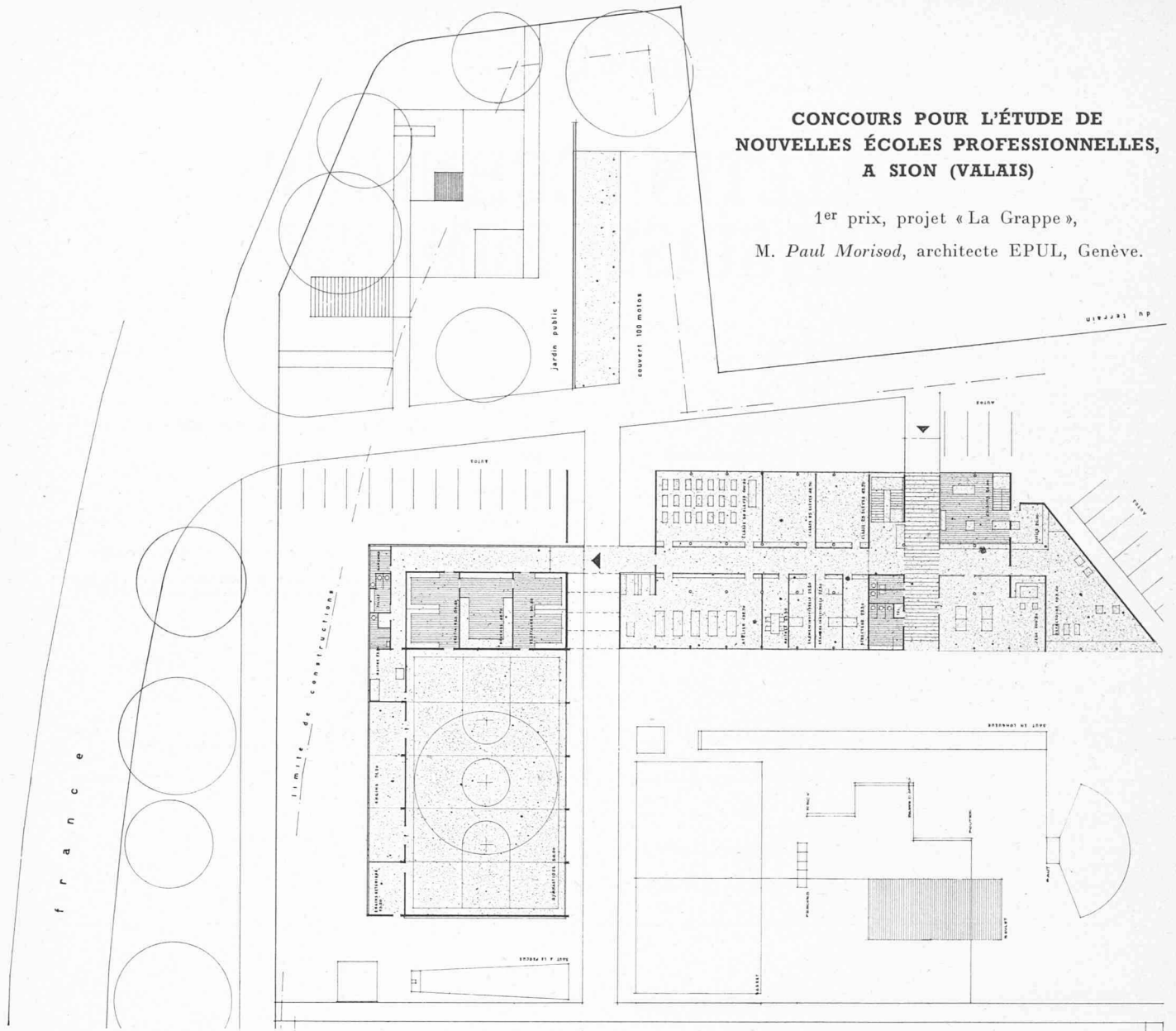
L'étude « L'Équipement du Valais pour la formation professionnelle » devait permettre aux concurrents de se placer dans la situation générale du Valais, à laquelle l'œuvre à réaliser doit répondre.

Le Centre d'instruction professionnelle de Sion devait comprendre:

(Suite page 161.)

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DE
NOUVELLES ÉCOLES PROFESSIONNELLES,
A SION (VALAIS)

1^{er} prix, projet « La Grappe »,
M. Paul Morisod, architecte EPUL, Genève.



Situation. — Echelle 1 : 3000.

Jugement du jury

L'auteur de ce projet a placé dans la partie sud du terrain l'Ecole professionnelle entourée des pavillons d'ateliers, et le bâtiment de l'Orientation professionnelle en bordure de la limite est du terrain, orienté du côté de l'ouest, sur la place de jeux qui s'étend jusqu'à la route cantonale.

Les accès sont distribués le long de la limite est du terrain depuis la route cantonale et la rue des Creusets et, pour les ateliers, depuis le sud. On regrette que les accès au bâtiment principal manquent d'ampleur.

La disposition de l'Ecole et des ateliers a permis un groupement très vivant des différents bâtiments et un bon rapport entre leurs volumes et les espaces qui les séparent.

L'Ecole professionnelle est composée sur un plan carré de trois étages sur rez-de-chaussée, orienté nord-sud, selon la diagonale, de manière à éviter toute façade au nord. La cour intérieure, avec exposition au rez-de-chaussée, est un peu exiguë. La distribution des locaux est bien étudiée, avec une faiblesse dans la disposition des groupes sanitaires.

Les ateliers sont très habilement répartis et bien adaptés aux exigences fonctionnelles des différents enseignements. Leur structure est simple et rationnelle, tous les locaux ont un éclairage latéral. Les accès de service et les relations entre les différents locaux sont bons. Les agrandissements sont faciles à réaliser et bien prévus.

Le bâtiment de l'Orientation professionnelle est bien situé et son plan bien distribué. On regrette qu'il ne soit pas suffisamment intégré dans la composition générale.

L'architecture est très soignée.

Cube contrôlé : 71 873,90 m³ (1^{re} étape).



Façade est.

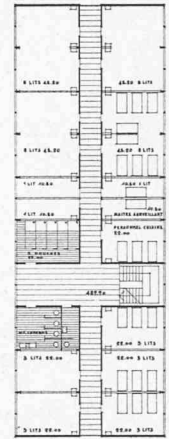
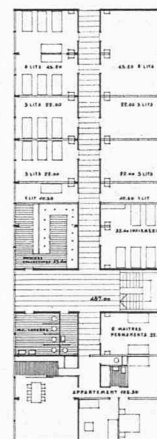
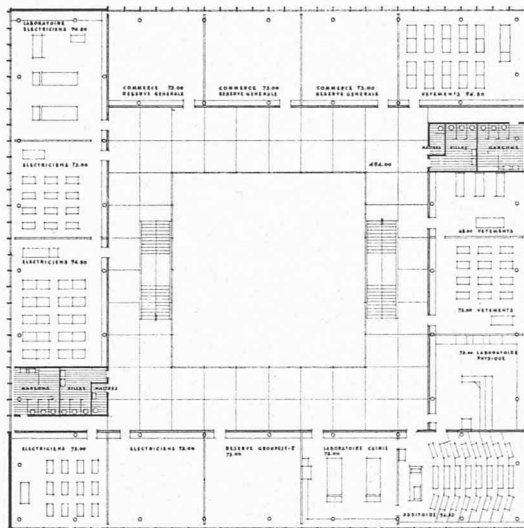
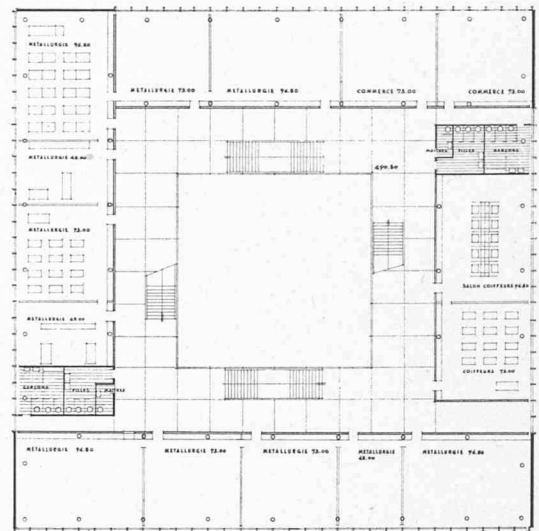
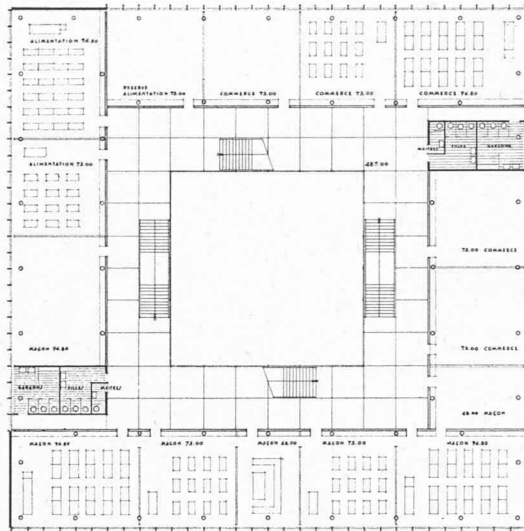
Echelle 1 : 700.



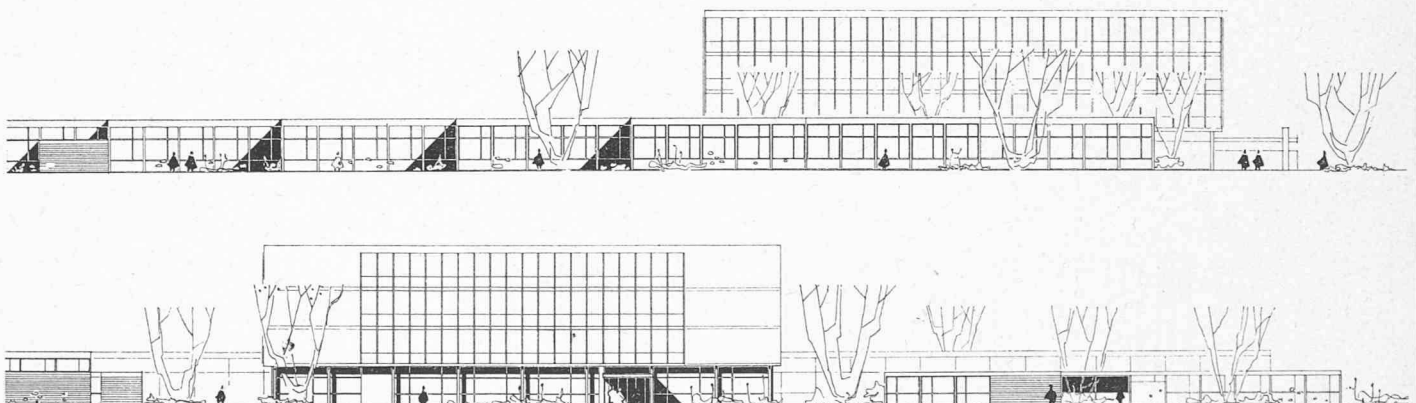
Rez-de-chaussée et façade nord-ouest. — Echelle 1 : 700.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DE NOUVELLES ÉCOLES PROFESSIONNELLES, A SION (VALAIS)

1^{er} prix, projet « La Grappe », M. P. Morisod, architecte EPUL, Genève.



Plans des 1^{er}, 2^e et 3^e étages de l'Ecole professionnelle, plans des 1^{er} et 2^e étages du bâtiment de l'Orientation professionnelle.

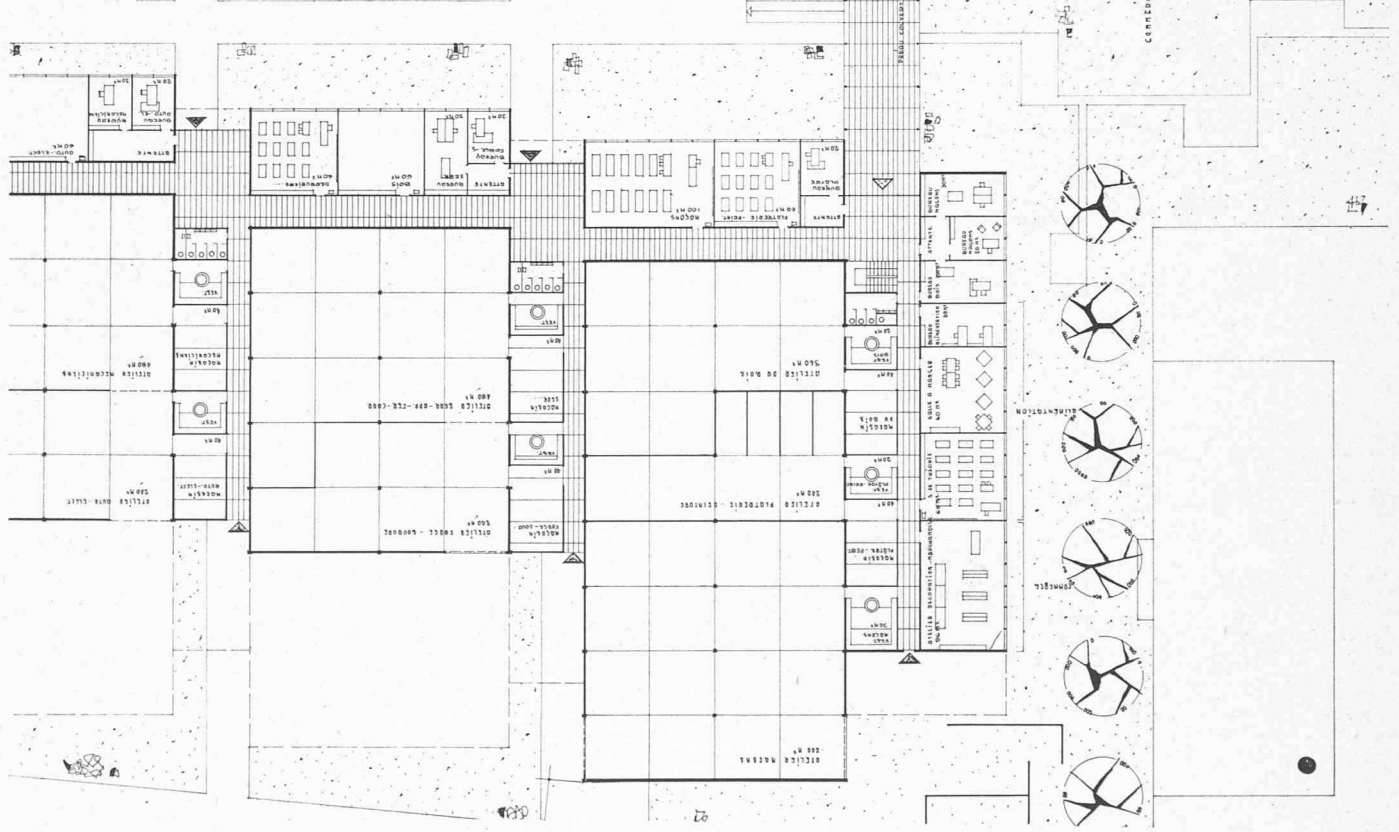


Façades sud-est et nord-est. — Echelle 1 : 700.

Architectural floor plan of a building, oriented with a north arrow pointing towards the top right. The plan is labeled "ORIENTATION" and "PLAN". The building features a central corridor with a staircase, leading to various rooms including a large hall, several smaller rooms, and a central staircase. The plan includes dimensions and room numbers. The building is surrounded by a large open area, possibly a courtyard or parking lot, with a fence or boundary line indicated. The plan is oriented with a north arrow pointing towards the top right.

MM. A. J. Bruchez, architecte, et
Pierre Schmid, architecte S.I.A., EPUL, à Sion.

Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 700.



CONCOURS POUR L'ÉTUDE DE NOUVELLES ÉCOLES PROFESSIONNELLES, A SION (VALAIS)

2^e prix, projet « Hold-up »,

MM. A. J. Bruchez, architecte, et Pierre Schmid,
architecte S.I.A., EPUL, à Sion.

Jugement du jury

La disposition d'ensemble est très bien étudiée avec l'Ecole professionnelle dans la partie centrale du terrain, les ateliers au nord-ouest et le bâtiment de l'Orientation professionnelle en bordure de la route cantonale, côté est. Cette disposition ménage une large cour d'entrée qui distribue très bien les trois parties de la composition. Un accès secondaire est prévu par la rue des Creusets.

La place de sports, avec la halle de gymnastique, réserve un bon dégagement au sud-ouest.

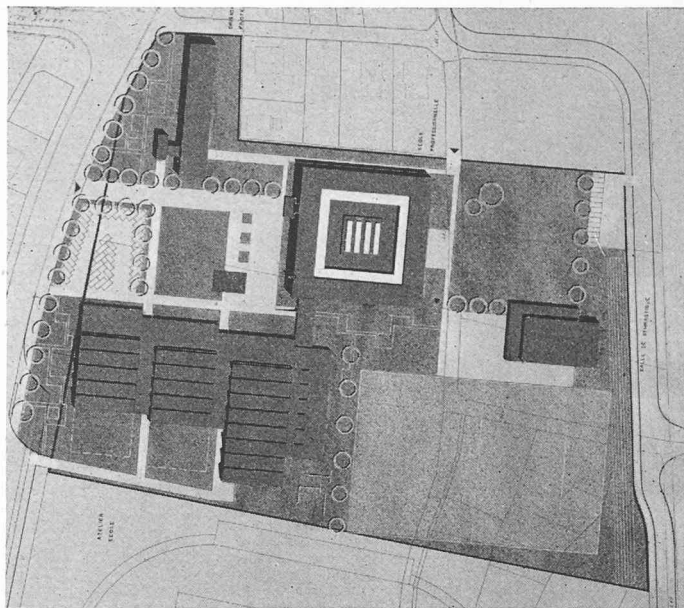
L'Ecole professionnelle est conçue en carré avec cour centrale dans laquelle on trouve la halle d'exposition au rez-de-chaussée et la salle de réunion au premier étage, accessible par quatre escaliers et passerelles. Ce bâtiment a deux étages sur rez-de-chaussée seulement, mais quelques salles ont trouvé leur place dans le groupe des ateliers. Certains même au sous-sol, ce qui n'est pas admissible. Les proportions de ce bâtiment sont agréables.

Les ateliers sont conçus en trois groupes couverts en shed. La répartition et l'organisation internes est déficiente, les relations entre les différents organes, de même que les accès de service sont mal étudiés. L'agrandissement sous la forme proposée est acceptable.

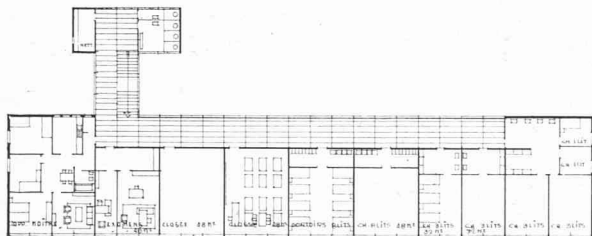
Le bâtiment de l'Orientation professionnelle est bien placé dans la composition générale, mais trop près des limites et des bâtiments avoisinants. La disposition intérieure est bien étudiée.

L'architecture est agréable et soignée.

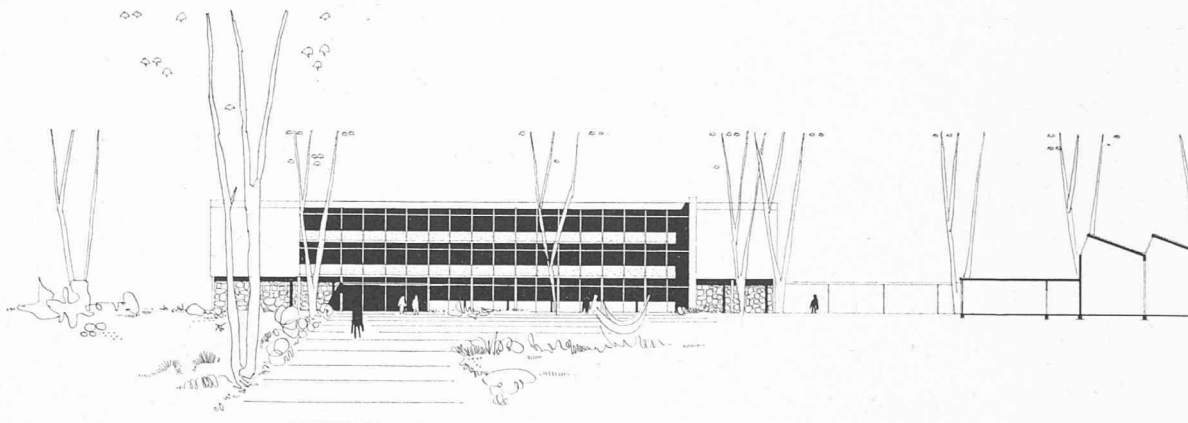
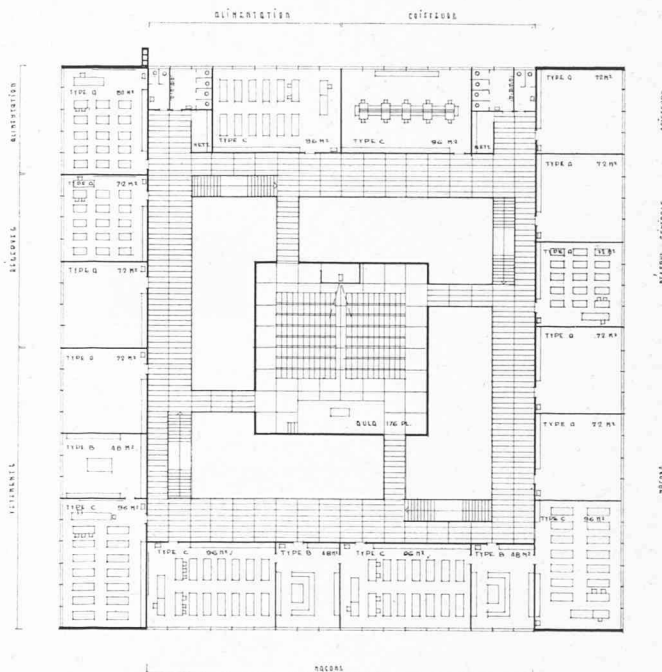
Cube contrôlé : 67 708,60 m³ (1^{re} étape).



Situation 1 : 3000.



Plans des 1^{ers} étages. — Echelle 1 : 700.



Façade nord. — Echelle 1 : 700.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DE NOUVELLES ÉCOLES PROFESSIONNELLES, A SION (VALAIS)

3^e prix, projet « Ora et Labora », M. Pierre Forrer, technicien diplômé, Vissoie.

Jugement du jury

La disposition des bâtiments permet la création d'une grande ouverture vers le sud-ouest. On regrette cependant que cette implantation ne laisse aucun dégagement du côté de l'avenue de France.

Si l'accès de l'Ecole professionnelle est bien conçu, celui des ateliers est insuffisant.

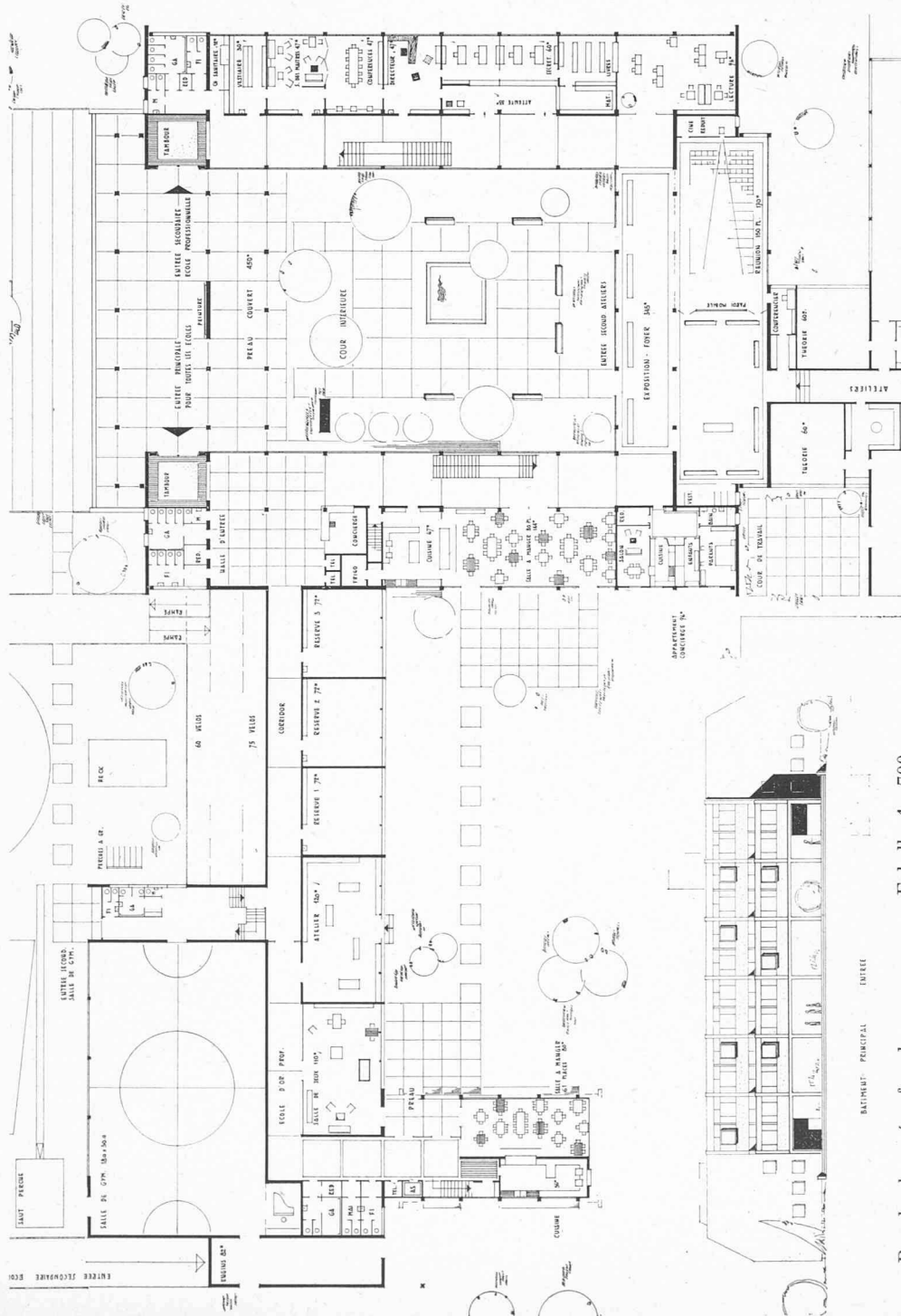
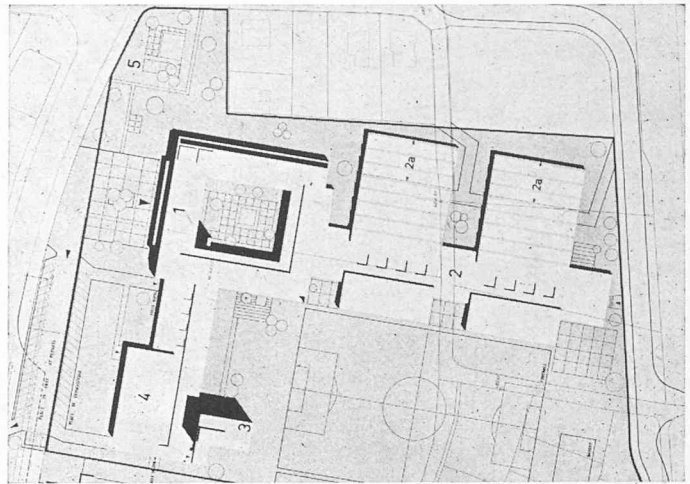
L'Ecole professionnelle est bien étudiée. La disposition du rez-de-chaussée crée une atmosphère sympathique, on regrette cependant l'isolement de la salle de réunion. Le système des couloirs et escaliers est bien étudié. La disposition des classes est judicieuse, on relève l'étude intéressante de l'éclairage et de la ventilation.

La répartition des ateliers en quatre groupes est opportune. La circulation intérieure deviendra compliquée après l'agrandissement.

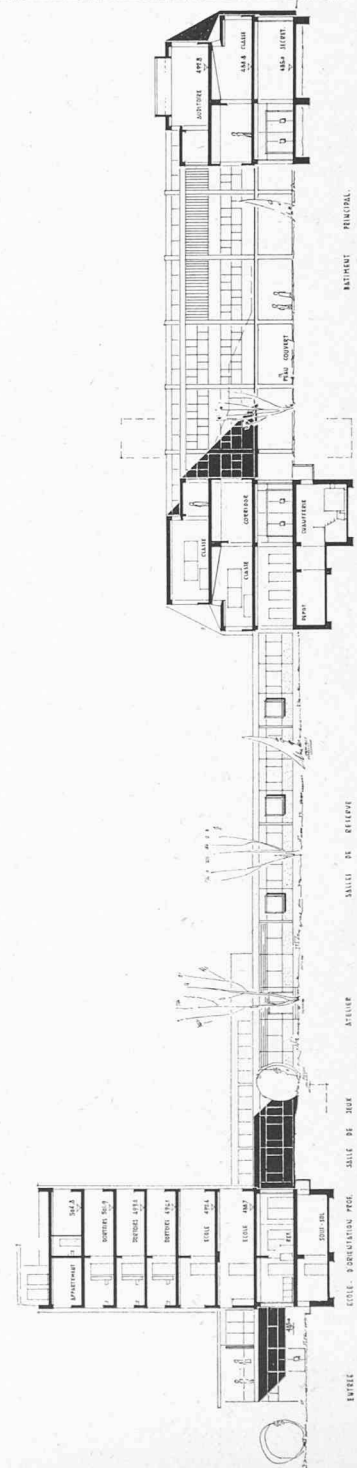
La salle de gymnastique n'a pas d'accès direct sur la place des sports; d'autre part sa position complique l'organisation du bâtiment de l'Oriental professionnelle.

L'architecture correspond bien aux plans et présente un aspect vivant.

Cube contrôlé : 78 414,38 m³ (1^{re} étape).



Rez-de-chaussée, façade, coupe. — Echelle 1 : 700.



CONCOURS POUR L'ÉTUDE DE NOUVELLES ÉCOLES PROFESSIONNELLES, A SION (VALAIS)

4^e prix, projet « Art et Travail », MM. R. Tronchet, architecte F.S.A.I., et A. Oggier, architecte EPUL, à Sion.

Situation 1 : 3000. →

Jugement du jury

La disposition des masses est bien répartie dans le terrain. Les deux bâtiments d'école sont au nord du terrain près de la route cantonale et les ateliers, divisés en deux groupes, dans la partie sud et sud-est, laissant au centre une belle esplanade de jeu.

Les accès principaux sont au nord sur la route cantonale et au sud sur la nouvelle route pour les ateliers.

La disposition de l'Ecole professionnelle est en carré, avec cour centrale dans laquelle on trouve l'exposition au rez-de-chaussée. Ce bâtiment comporte trois étages de classes, réparties au nord, au sud, à l'est et à l'ouest. Le plan est bien conçu, mais il manque une salle de réserve.

Les ateliers sont bien étudiés, divisés en deux groupes, les métiers du bâtiment dans une halle avec éclairage latéral, à l'écart, avec de bons accès ; ceux de la métallurgie, dans des locaux bien composés et répartis dans un bâtiment couvert en shed. Il manque un atelier d'électricien. L'agrandissement est très rationnel.

Le bâtiment de l'Orientation professionnelle, de trois étages sur rez-de-chaussée, est implanté trop près de la route, mais tous les locaux principaux sont orientés sur le parc, au sud. Le plan de ce bâtiment dans son ensemble est mal conçu. L'atelier au sous-sol ne convient pas, les salles de classe au premier étage ont une hauteur insuffisante.

Le caractère architectural est quelque peu rigide.

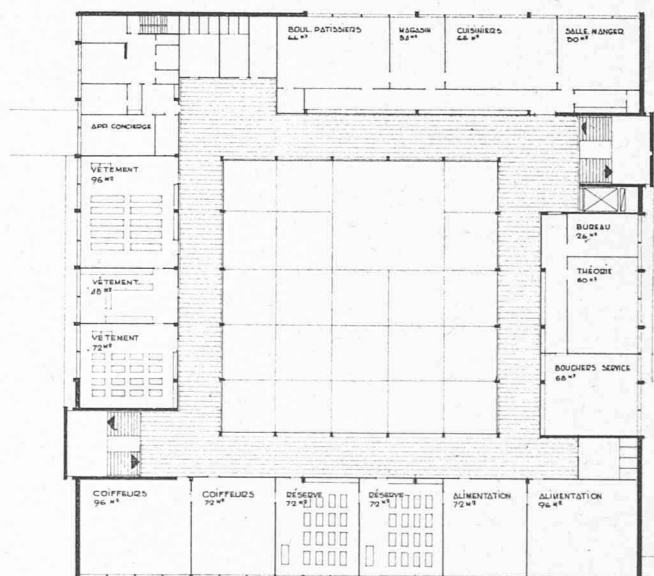
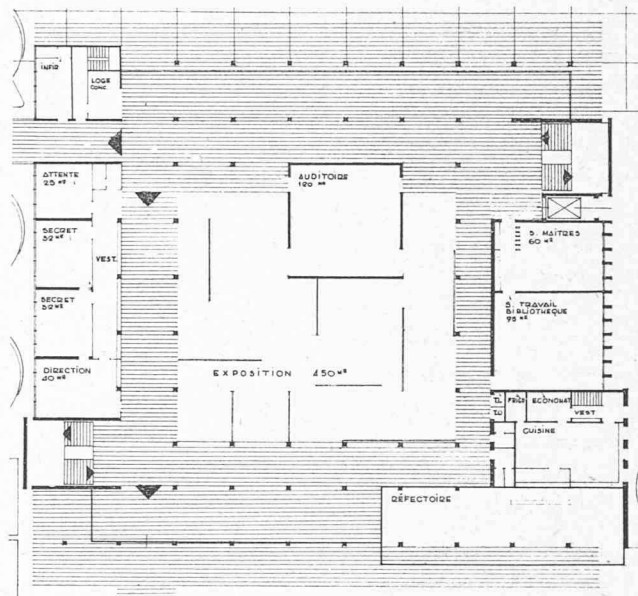
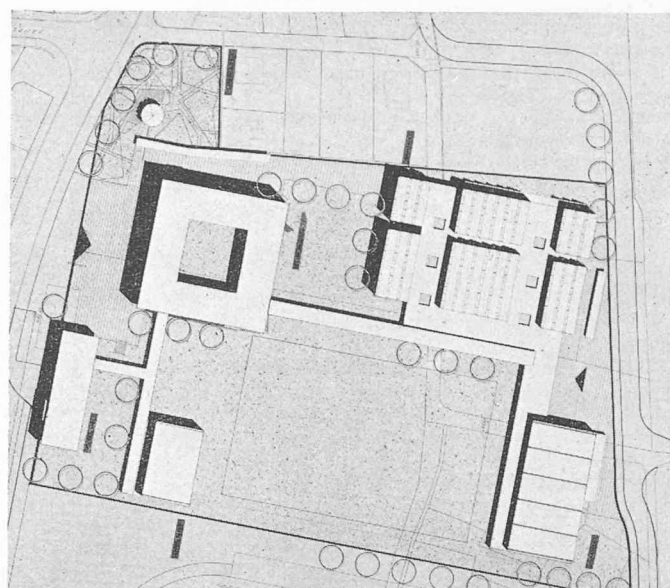
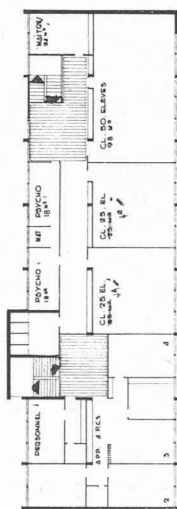
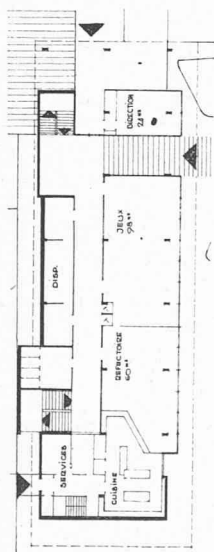
Cube contrôlé : 76 229 m³ (1^{re} étape).

Echelle 1 : 700.

Plans des rez-de-chaussée et 1^{er} étage.

Ecole professionnelle →

Bâtiment d'orientation professionnelle



**CONCOURS POUR L'ÉTUDE
DE NOUVELLES ÉCOLES PROFESSIONNELLES,
A SION (VALAIS)**

5^e prix, projet « Art et Métier »,
M. le Dr F. Pfammatter, architecte S.I.A., Zurich.

Jugement du jury

Le jeu des volumes est agréable. Malheureusement, le projet, d'une composition rigide, forme un bloc fermé qui n'offre pas d'attrait à l'intérieur.

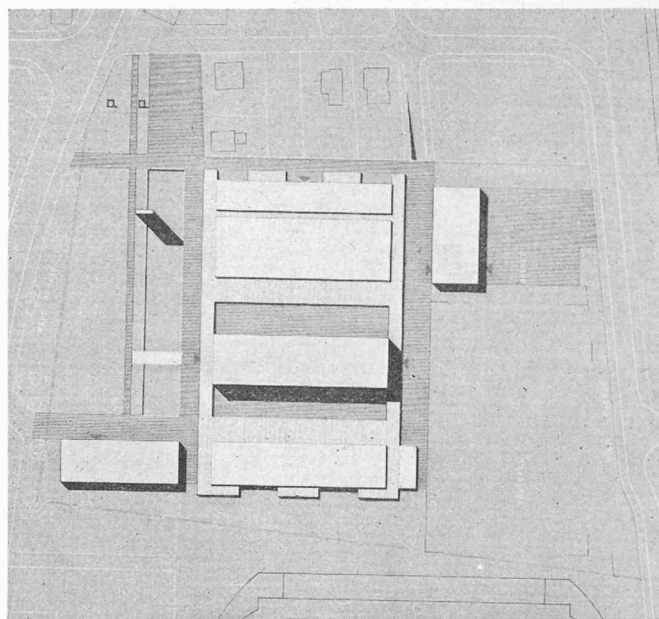
Le tracé des accès est peu naturel. Les entrées sont étriquées.

On regrette que les locaux communs, tels que l'exposition, la salle de réunion, etc., soient isolés. Le principe du corridor central adopté pour l'Ecole professionnelle est une solution économique et fonctionnelle.

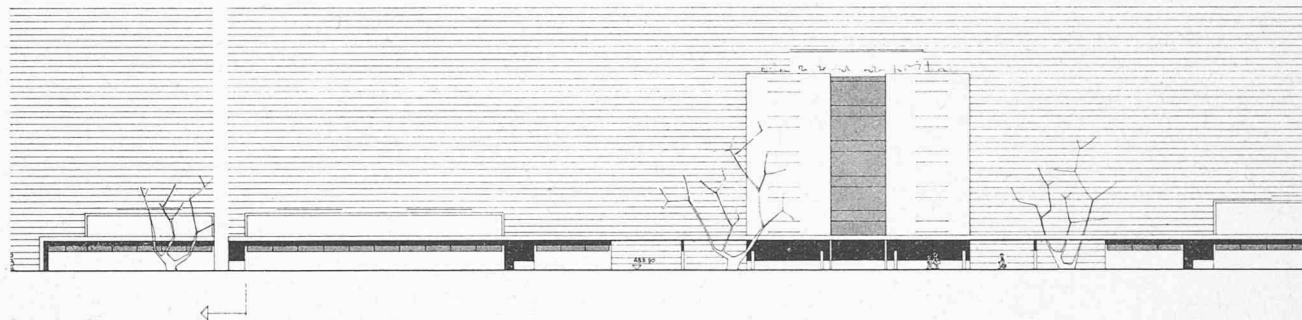
Dans l'organisation des ateliers, la séparation des locaux de travail et des magasins est critiquable. Pour accéder aux ateliers, on sera obligé de supprimer partiellement les pelouses.

Le groupe de l'Orientation professionnelle est bien étudié. L'aspect extérieur présente des proportions agréables. Le projet se distingue par sa forme concise, qui malheureusement mène par endroits à un certain formalisme (grand bassin et stèle).

Cube contrôlé : 76 355 m³ (1^{re} étape).



Situation. — Echelle 1 : 3000.



Façade nord. — Echelle 1 : 700.

- I. L'Ecole complémentaire professionnelle (500 élèves, 75 % garçons, 25 % filles).
 - II. Les Ateliers-écoles.
 - III. Les Cours d'orientation professionnelle, avec internat (50 élèves).
 - IV. Les places de sports des écoles de la ville de Sion.
- N. B. — Tous ces bâtiments étaient à munir de vestiaires, W.-C. et lavabos utiles.

Extrait du rapport du jury

Le jury, composé de M. M. Gross, chef du Département de l'instruction publique, président ; MM. E. Jaton, directeur de l'Ecole complémentaire professionnelle, Lausanne ; A. Andreoli, membre de la Commission cantonale des apprentissages, Sion ; K. Schmid, architecte cantonal, Sion ; F. Brugger, architecte S.I.A., Lausanne ; E. Martin, architecte S.I.A., Genève ; H. Bauer, architecte S.I.A., Bâle ;

Membres suppléants : MM. H. Mabillard, chef du Service de la formation professionnelle, Sion ; J. Iten, architecte de la ville de Sion ; E. Huber, directeur de l'Ecole du Hard, Winterthour ;

Experts : MM. R. Bonvin, président de la ville de Sion ; H. Amacker, président de la Société cantonale des Arts et métiers et membre de la Commission cantonale des apprentissages, Saint-Maurice ; S. Antonioli, président de la Chambre valaisanne du bâtiment, Sion ; C. Rey, directeur

de l'Ecole complémentaire commerciale, Sion ; A. Venetz, adjoint au Service de la formation professionnelle, Sion ; M. Frachebourg, adjoint au Service de la formation professionnelle, Sion

s'est réuni les 6, 7 et 8 avril 1959 au Centre scolaire du Sacré-Cœur, à Sion, où sont exposés les travaux de concours.

21 projets ont été déposés au Département de l'instruction publique dans le délai prescrit. Ils ont été contrôlés par un organe technique du Service cantonal des bâtiments.

Après avoir entendu le rapport des contrôleurs et fait une première visite de l'exposition, le jury accepte au jugement tous les projets déposés, malgré quelques inobservations du programme.

Au premier tour, à l'unanimité, il élimine trois projets.

Au deuxième tour, après un nouvel examen, le jury écarte quatre projets présentant des défauts d'implantation et d'organisation générale.

Au troisième tour, le jury examine les projets restant en présence du point de vue de l'implantation, des accès, de l'organisation intérieure, du caractère architectural. Il décide d'éliminer, sur ces bases, quatre projets.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DE NOUVELLES ÉCOLES PROFESSIONNELLES, A SION (VALAIS)

6^e prix, projet « Bob », MM. E. Mengis et H. Collomb, architectes, à Sion.

Jugement du jury

La disposition générale est caractérisée par un bloc de cinq étages sur rez-de-chaussée dans la partie centrale du terrain avec le groupe des ateliers au nord, en bordure de la route cantonale, et le bâtiment de l'Orientation professionnelle dans la partie sud-est. La place de jeux et la salle de gymnastique sont en bonne relation avec les aménagements sportifs de la ville.

Les accès principaux, à l'est, distribuent favorablement les usagers aux trois groupes de bâtiments.

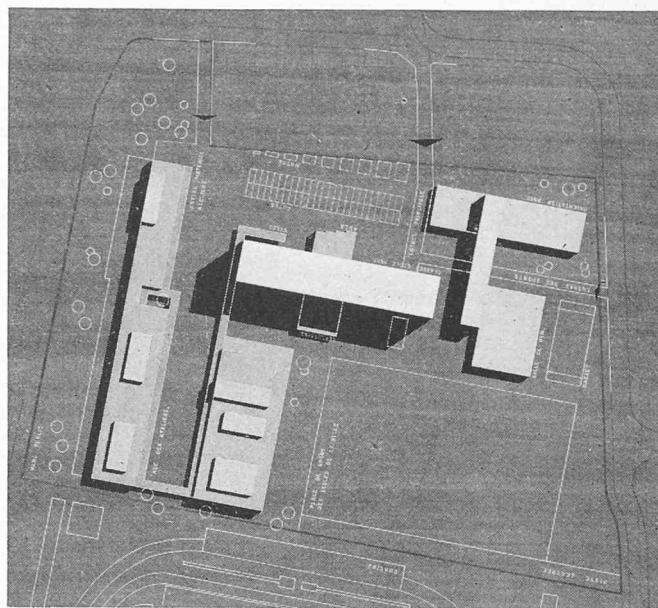
Le bâtiment de l'Ecole professionnelle, trop massif et trop élevé, est orienté avec classes à l'est et à l'ouest ; il comporte un long couloir mal éclairé. Le préau couvert au rez-de-chaussée de ce bâtiment est fractionné par la salle de réunion.

La disposition des ateliers en deux groupes accessibles par une large avenue intérieure est intéressante. Il est toutefois regrettable qu'elle n'ait pas d'issue à l'ouest et qu'elle serve également de place de travail en plein air. L'aménagement intérieur des ateliers, avec salle de théorie à l'entresol, est compliqué dans son détail. L'agrandissement, sous la forme proposée, est facilement réalisable.

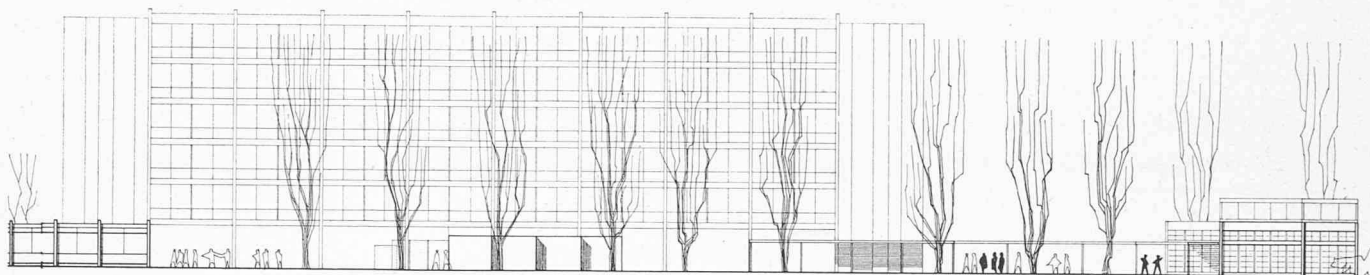
Le bâtiment de l'Orientation professionnelle présente une bonne solution pour le rez-de-chaussée, mais la disposition des dortoirs est assez curieuse. La liaison de ce bâtiment avec celui de la halle de gymnastique est critiquable.

L'architecture est lourde et correspond mal au tracé du plan.

Cube contrôlé : 68 350,50 m³ (1^{re} étape).



Situation 1 : 3000.



Façade d'entrée. — Echelle 1 : 700.

Après cette élimination restent en présence dix projets, que le jury soumet à une critique détaillée.

Avant de procéder au classement définitif, le jury passe encore une fois tous les projets en revue.

Il établit ensuite le classement des projets retenus et répartit la somme de 25 000 fr. mise à sa disposition pour l'attribution comme suit : 1^{er} prix, projet « La Grappe », 6000 fr. ; 2^e prix, projet « Hold-up », 4600 fr. ; 3^e prix, projet « Ora et Labora », 4300 fr. ; 4^e prix, projet « Art et Travail », 4000 fr. ; 5^e prix, projet « Art et Métier », 3300 fr. ; 6^e prix, projet « Bob », 2800 fr. En outre, il procède aux achats suivants : projet « Yoyo », 1500 fr. ; projet « Vulcanus », 1500 fr.

Le jury, à l'unanimité, recommande aux autorités, en application de l'article 10 du règlement du concours, de confier le mandat d'exécution à l'auteur du projet qui a obtenu le premier prix.

Dans le cas où l'auteur de ce projet ne remplirait pas les conditions nécessaires, fixées à l'article 10 du règlement du concours, le jury propose de charger les auteurs des projets classés en deuxième, troisième et quatrième rang de présenter une nouvelle étude. Cette étude sera examinée par le même jury qui se prononcera sur le projet à exécuter.

Le jury suggère aux autorités d'étudier la possibilité d'agrandir à l'est la parcelle destinée à l'Ecole.

* * *

Ayant ainsi arrêté ses conclusions et signé le procès-verbal de ses décisions, le jury procède à l'ouverture des enveloppes contenant le nom des auteurs des projets primés et achetés.

Le palmarès s'établit comme suit :

- 1^{er} prix : M. Paul Morisod, architecte EPUL, à Genève.
- 2^e prix : MM. A. J. Bruchez, architecte, et Pierre Schmid, architecte S.I.A. dipl. EPUL, à Sion.
- 3^e prix : M. Pierre Forrer, technicien diplômé, à Vissoie.
- 4^e prix : MM. R. Tronchet, architecte F.S.A.I., et A. Oggier, architecte EPUL, à Sion.
- 5^e prix : M. Dr F. Pfammatter, architecte S.I.A., à Zurich.
- 6^e prix : MM. E. Mengis et H. Collomb, architectes, Sion.

Achats :

- 1. MM. H. de Kalbermatten, architecte S.I.A., dipl. E.P.F., à Sion, et Robert Baum.
- 2. M. Albert Berrut, architecte S.I.A., dipl. E.P.F., à Monthey.